

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 16 JUIN 2014

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëticia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER, Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LAÇOUR

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Formalités de publicités effectuées,
le : 27 JUIN 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, 27 JUIN 2014
Visa du : 27 JUIN 2014

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur » a pour objet d'individualiser les opérations d'acquisitions et de cessions de terrains ainsi que des frais liés à l'aménagement de la zone.

En 2013, il n'y a pas eu de réalisations, le compte administratif 2013 se résume donc ainsi :

OPERATIONS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement - Mandats émis	:	0,00 €
Section d'investissement - Mandats émis	:	0,00 €
<u>Total Dépenses</u>	:	0,00 €

Section de fonctionnement - Titres émis	:	0,00 €
Section d'investissement - Titres émis	:	0,00 €
<u>Total Recettes</u>	:	0,00 €

N° 2014/077

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 : EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES SAINT-MAUR

RESULTATS DE L'EXERCICE :

Section de fonctionnement	:	0,00 €
Section d'investissement (déficit)	:	0,00 €
<u>Total</u>	:	0,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces résultats.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2013 « Extension du Parc d'Activités Saint-Maur » à L'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Le Maire,



Marc-Etienne LANSADE